

Groupe de travail du CNAS du 25 avril 2017

Personnels du service social : un cadre d'emploi loin d'être finalisé !

Ce groupe de travail était présidé par Monsieur ESTOURNET, sous-directeur des politiques sociales et condition de travail. Il était consacré au cadre d'emploi des personnels du service social des MEF.

En 2016, des travaux ont été engagés au sein du Comité Technique de l'Administration Centrale, suite à la mise en place du RIFSEEP. Les interrogations portaient sur le régime indemnitaire du personnel du service social. Une première réponse a été apportée par le ministère avec l'octroi de 20 points de NBI pour tous les agents de la filière sociale.

Après un minimum de concertation avec les fédérations et les syndicats de l'administration centrale, trois livrables spécifiques aux personnels du service social devaient voir le jour : une circulaire actualisée, un cadre d'emplois et enfin des fiches de processus.

- La circulaire de 2005 permettant de positionner la filière au sein du ministère a été actualisée et signée par le Secrétaire Général de l'époque, le 9 novembre 2016. Elle a été présentée au CNAS du 8 décembre 2016 pour validation et transmise dans les

services.

- Un projet de document « cadre d'emploi des personnels du service social du MEF » relatif aux modalités d'organisation interne a été proposé à ce groupe de travail, après avoir fait l'objet de deux réunions préparatoires en Comité Technique d'Administration Centrale (CTAC) en janvier et mars 2017.

- Les « fiches de processus » précisant les modalités d'intervention du service social sont en cours de finalisation. Elles seront transmises aux prochains CNAS et CHSCT-M.

FO FINANCES rappelle les actions menées par les personnels depuis fin 2016 qui ont débouché sur des mobilisations auprès de la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGFAP) et qui n'ont donné lieu à aucune réponse à ce jour. Elles ont porté notamment sur le positionnement du groupe 1 du RIFSEEP et sur le reclassement des assistantes en catégorie A et la valorisation des conseiller(e)s techniques en catégorie A+.

Sur ce dernier point, la proposition avancée est loin d'être à la hauteur de la demande des personnels concernés.

Rôle et missions du Conseiller Technique Régional (CTR) :

FO FINANCES est intervenue pour faire remarquer que la présence des CTR en qualité d'expert en CDAS comme en CHSCT est indispensable, comme nous l'avons spécifié lors des travaux de réécriture de l'arrêté du 15 janvier 2002, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale.

FO FINANCES a donc reformulé sa demande d'une modification du règlement intérieur des CDAS concernant la convocation des CTR en qualité d'expert.

Rôle et missions des assistant(e)s de service social (ASS) :

FO FINANCES déplore les difficultés rencontrées par les agents affectés aux DIRECCTE et aux DDI pour le suivi de leurs dossiers.

Monsieur Estournet rappelle qu'un système de partenariat équilibré est établi avec le ministère de l'Intérieur. Des conventions

sont signées avec les autres ministères. Il existe ainsi un interlocuteur unique dans chaque DDI et chaque DIRECCTE.

FO FINANCES a profité de cette réunion pour rappeler sa demande de confidentialité des bureaux du service social, en particulier à l'occasion des déménagements de ces services.

Le président a précisé que ce groupe de travail ne finalisait pas le processus de discussion engagé. C'est au terme de l'ajustement des modifications par un groupe de travail du CTAC qu'il sera proposé la validation au prochain CNAS.

FO FINANCES, en lien étroit avec son syndicat FO de l'administration centrale, examinera avec une attention toute particulière les prochaines propositions du Secrétariat Général, dans l'intérêt des personnels du service social du ministère de l'économie et des finances.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
DE L'ACTION SOCIALE SUR :

<http://www.financesfo.fr/>

Rubrique ACTION SOCIALE